

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 115 (2021-2026)  
de M. Pascal Wicht (UDC)  
demandant d'étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée  
pour les camping-cars sur le territoire communal**

En séance du 13 septembre 2023, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 115 de M. P. Wicht lui demandant d'étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée pour les camping-cars sur le territoire communal.

**Résumé du postulat**

L'auteur du postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée pour les camping-cars sur le territoire communal.

Ces dernières années ont vu une forte croissance de l'utilisation par des touristes des camping-cars et autres minibus aménagés, qui s'est encore renforcée lors de la crise du Covid. Cette manière de voyager permet, notamment aux familles, de découvrir du pays pour un prix raisonnable. Toutefois, elle nécessite des emplacements dédiés qui permettent le stationnement pour une durée limitée et qui offrent certains équipements, en particulier un accès à l'eau ainsi que la possibilité d'évacuer les eaux usées, parfois de douches et de toilettes. En contrepartie, les usagers paient un montant modeste se limitant souvent à la taxe de séjour.

On le sait: voyager en Suisse coûte cher et tout le monde ne peut pas se le permettre, tandis que d'autres personnes font ce choix par goût de l'aventure comme un certain art de vivre. Si certains pays ont bien pris en compte cette réalité et ce besoin et proposent de nombreux emplacements équipés (répertoriés par l'application Park4Night), la Suisse reste relativement à la traîne, et le canton de Fribourg encore plus. Ainsi, notre canton ne comporte à ce jour que quatre emplacements, à Romont, Charmey, Jaun et Portalban. Ni la Ville de Fribourg, ni les autres communes de l'Agglomération n'ont pour l'heure fait le pas de développer une telle offre.

Il semble pourtant que la mise en service d'une telle place permettrait d'ajouter une carte supplémentaire à l'offre touristique de notre ville, et donc à son attractivité. De plus, cela ne représente pas une concurrence pour les hôtels de la région, étant entendu que la clientèle cible, essentiellement familiale, n'est pas la même: celui qui ne peut pas venir en camping-car à Fribourg n'ira pas à l'hôtel à Fribourg, il ira en camping-car ailleurs. Cela nous semble donc un bon moyen de faire découvrir les charmes de notre ville à une clientèle familiale. La Ville de Romont l'a bien compris, qui inclut ceci dans son offre et sa promotion touristiques.

L'expérience menée dans d'autres communes montre que cela ne génère aucune nuisance. La courte durée du séjour (typiquement 24 heures) et la taille limitée de ces emplacements, généralement deux camping-cars, permettent en outre d'éviter les problèmes liés à des groupes importants.

En ce qui concerne la tarification, à titre d'exemple, la Ville de Romont facture CHF 3.- par personne de plus de 16 ans, tandis que Charmey demande CHF 18.- pour le véhicule et la première personne et CHF 7.- par adulte supplémentaire, avec un petit supplément de CHF 5.- pour l'eau ainsi que pour l'électricité. Pour cette raison, le postulant et les signataires demandent au Conseil communal d'étudier la création d'une place de stationnement de courte durée (24 ou 48 heures) pour camping-cars sur le territoire communal, équipée a minima d'un accès à l'eau potable, d'une possibilité d'évacuer les eaux sales et d'un accès à l'électricité. Un emplacement possible serait à proximité du P+R de Bourguillon, qui offre l'avantage d'être à la fois un endroit paisible à l'extérieur de la ville, mais offrant un accès commode aux quartiers historiques par les transports publics ainsi que, via Lorette, par la mobilité douce. D'autres emplacements pourraient toutefois être envisagés.

## Réponse du Conseil communal

### Etat de l'offre en stationnement pour camping-cars en Suisse

En Suisse, l'offre en stationnement dédié aux camping-cars est perçue comme inférieure à celle de nombreux autres pays européens, soulevant un débat entre les opportunités économiques pour les régions concernées et les préoccupations environnementales. L'analyse des aires de stationnement aménagées pour les camping-cars (annexe 1) dans les cantons romands montre une offre homogène mais limitée, avec une absence notable dans le canton de Genève.

Comme le cite l'auteur du postulat, dans le canton de Fribourg, quatre communes offrent des emplacements pour camping-cars. A Charmey, l'aire de camping-car située en bas de la station de la télécabine propose 20 emplacements avec accès à l'eau, l'électricité et des toilettes, pour CHF 18.- par 24 heures. A Jaun, le "Gastlosen Camp Area" offre 14 emplacements avec des services inclus pour un tarif de base de 32 CHF. Le camping "La Nacelle" à Delley-Portalban dispose de 43 emplacements avec des tarifs variant entre CHF 24.- et 36.- selon la saison, incluant l'électricité, l'eau et l'accès aux douches. A Romont, la Promenade des Avoines offre deux places avec une borne Euro-Relais pour un stationnement maximal de 24 heures.

Les offres dans les cantons du Jura, de Vaud, de Neuchâtel et du Valais varient en termes de capacités d'accueil, de coûts et de services, avec une offre plus étendue en Valais, probablement en raison de son attrait touristique.

Cette comparaison révèle une offre variée en termes de capacités d'accueil et de services pour les camping-cars, avec le canton de Fribourg aligné sur la tendance générale observée en Suisse romande. Le canton du Valais, en revanche, se distingue par son attrait touristique marqué et ses nombreux sites naturels, rendant ses emplacements particulièrement propices à l'accueil des camping-cars.

L'état actuel de l'offre en stationnement pour camping-cars en Suisse souligne la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'aménagement de telles infrastructures, nécessitant une approche équilibrée tenant compte des opportunités économiques et des préoccupations environnementales et spatiales.

### Situation actuelle en Ville de Fribourg

Avant d'aborder les options de stationnement disponibles pour les camping-cars à Fribourg, il est essentiel d'observer le cadre légal qui régit ce type de véhicules en ville. En Suisse, la loi n'interdit pas formellement le camping sauvage et délègue cette réglementation au niveau des cantons et des communes.

Au niveau communal, il existe le règlement général de police de la Ville de Fribourg du 26 novembre 1990 et le règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique du 28 janvier 1991. L'article 31 alinéa 1 stipule que "[...] *Le stationnement de véhicules de camping est autorisé, pour une durée inférieure à 24 heures, conformément à la législation sur la circulation routière.*". Cette disposition permet ainsi une utilisation flexible de l'espace public par les amateurs de camping, tout en limitant les impacts potentiels sur le trafic et l'environnement urbain.

En outre, l'article 6 alinéa 3 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique introduit une réglementation spécifique pour le stationnement prolongé des camping-cars. Ainsi l'article dit que "*Le stationnement prolongé d'une caravane, d'un 'camping-car' ou d'une installation analogue, est soumis à autorisation, conformément à la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions. L'autorisation ne peut dépasser la durée d'un mois.*". Ce règlement permet ainsi de contrôler l'occupation prolongée de l'espace public et de prévenir d'éventuelles nuisances.

De plus, le nouveau règlement général de police de la Ville de Fribourg, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, stipule à l'article 19, al. 2, let. f, que "*l'installation de caravanes, de camping-cars, de mobile-homes et autres objets analogues, lorsque le stationnement dépasse 24 heures, ainsi que l'installation de tentes de camping*" est considérée comme un usage accru du domaine public. Par conséquent, cela est soumis à autorisation, conformément à l'article 9 du même règlement.

Pour le stationnement de moins de 24 heures à Fribourg, notamment pour les visiteurs venant d'autres cantons en camping-car, il est possible d'acquérir une vignette "excursionniste" conçue pour tous les touristes. Le tarif de la vignette est fixé à CHF 12.- par jour. Les vignettes peuvent être obtenues auprès de Fribourg Tourisme et Région ou directement au guichet du Contrôle du stationnement de la Police locale, moyennant un paiement comptant ou par carte. Pour les visiteurs souhaitant obtenir des informations à l'Office du tourisme, le stationnement de courte durée des camping-cars est toléré sur les 4 emplacements réservés aux autocars au parking des Grand-Places. Cette mesure assure un accès pratique et efficace à l'Office du tourisme.

Pour les véhicules ne disposant pas de l'autorisation "excursionniste", les règles de stationnement habituelles s'appliquent également, incluant le paiement et la durée de stationnement autorisée, avec une interdiction spécifique concernant la recharge du véhicule. Il est également possible pour les stationnements de moins de 24 heures de se garer dans des parkings relais (P+R), à condition que les dimensions du véhicule soient compatibles avec l'espace disponible. Le stationnement des camping-cars doit s'effectuer dans un emplacement adapté aux dimensions du véhicule. Il est impératif que le camping-car soit intégralement positionné dans l'emplacement pour ne pas gêner la sécurité d'autres usagers.

Pour les stationnements excédant 24 heures, comme mentionné dans les bases légales, une autorisation peut être demandée, conformément à l'article 9 du nouveau règlement général de police de la Ville de Fribourg. Le stationnement dans les parkings relais (P+R) est également toléré, malgré l'article 31, alinéa 1 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique, pour des durées plus longues, sous réserve de disponibilité et de compatibilité avec les dimensions du véhicule.

Cependant, aucun espace spécifiquement aménagé et réservé pour accueillir ce type de véhicules n'existe en ville de Fribourg. Les espaces proposés ne sont pas équipés des installations nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des camping-cars, tels que les connexions électriques, l'accès à l'eau potable ou les installations pour l'évacuation des eaux usées.

Selon les informations reçues, l'Office du tourisme oriente les camping-caristes, environ deux fois par mois pendant la période estivale, vers le Camping de Schiffenen situé en dehors de la ville, ou vers le chemin du Palatinat et la route des Neigles, où leur présence est tolérée moyennant l'acquisition d'une autorisation "excursionniste".

### Analyse des possibilités de stationnement en ville de Fribourg

Une évaluation approfondie des besoins et des emplacements possibles est nécessaire pour déterminer les sites les plus adaptés. L'aménagement d'un emplacement dédié doit intégrer des services essentiels tels que l'accès à l'eau, à l'électricité et l'évacuation des eaux usées.

Les emplacements recherchés par les camping-caristes sont souvent proches de la nature, calmes, et bien desservis par les transports publics, permettant un accès facile au centre-ville. Ainsi, l'emplacement idéal serait en dehors de la ville pour éviter un surcroît de trafic urbain et répondre aux préférences des camping-caristes pour des espaces moins urbanisés et ainsi d'éviter de perturber le trafic et la vie de riverains.

L'installation d'aires de stationnement pour camping-cars en basse-ville de Fribourg n'est pas judicieuse. Ces véhicules consomment beaucoup d'espace, ce qui va à l'encontre des efforts de préservation et de gestion durable de l'espace urbain. La basse-ville, avec son caractère historique et ses espaces restreints, n'est pas adaptée à l'accueil de tels véhicules (hauteur maximum du pont de Berne à 2,8 m). Ainsi, les parkings proches et au centre-ville ont été supprimés des propositions.

En examinant les emplacements potentiels à l'extérieur de la ville, les parkings de Bourguillon, de la Chassotte, du Guintzet et au chemin du Palatinat ressortent. Cependant, chaque site présente des défis spécifiques qui limitent leur viabilité.

Tout d'abord, le parking de Bourguillon avait été suggéré dans le postulat comme un emplacement potentiel pour le stationnement des camping-cars, principalement en raison de son cadre paisible, situé à l'extérieur de la ville, tout en offrant un accès pratique aux quartiers historiques par les transports publics. Toutefois, la desserte en bus n'est pas optimale, et les installations sanitaires les plus proches se trouvent à une certaine distance. De plus, et plus contraignant encore, un acte de vente datant du 3 mars 1966 spécifie que le terrain est destiné à être utilisé comme une aire de stationnement à l'exception explicite des roulottes, des camping-cars de tous types, et de leurs véhicules de traction. Cette restriction légale rend impossible l'aménagement du site pour accueillir des camping-cars.

Le parking de la Chassotte pourrait être une option, mais cela nécessiterait la suppression de certaines places de stationnement existantes pour permettre les manœuvres et l'installation des emplacements pour camping-cars. De plus, des travaux d'aménagement seraient nécessaires pour rendre cet espace adapté. Par ailleurs, sa proximité avec l'autoroute n'offre pas un cadre attrayant pour les utilisateurs.

Les places de parc se trouvant sur la parcelle de la Ville de Fribourg au parking du Guintzet disposent déjà d'une fontaine et de toilettes et sont situées en périphérie avec un arrêt de bus à proximité. Toutefois, il faudrait supprimer des places de stationnement parmi les quelques places disponibles pour l'accès aux différents terrains de sport voisins. Cette piste pourrait être approfondie mais nécessiterait des investissements qui restent à chiffrer et la mise en place d'un système de paiement et de contrôle pouvant nécessiter des prestations supplémentaires du personnel communal en soirée et durant les week-ends.

Les quelques places disponibles au chemin du Palatinat semblent difficiles à organiser pour le stationnement des camping-cars. L'aménagement de ces emplacements nécessiterait des travaux considérables pour installer des toilettes, des infrastructures pour l'évacuation des eaux usées, des raccordements électriques et en eau. Compte tenu de la nécessité de réaliser ces aménagements coûteux pour seulement une aire de stationnement, cette option apparaît peu pertinente. Les ressources et les efforts investis ne justifieraient pas le faible nombre de places disponibles, rendant cette solution inefficace et non rentable. De plus, l'espace est restreint pour permettre des manœuvres pour vidanger.

### Coûts/bénéfices

Ce type de tourisme semble intéresser les familles et les couples de retraités, mais aussi un public plus jeune orienté vers la nature et les activités en plein air. Cependant, ces voyageurs ne sont pas les plus grands consommateurs locaux, puisqu'ils cherchent à réduire leurs dépenses en transportant le maximum d'effets possible avec eux. Équipés de leur propre cuisine, ils sont également moins susceptibles de fréquenter les restaurants de la région. La durabilité de ce type de tourisme peut également interroger. En effet, le principe de voyager en transportant avec soi l'équivalent d'un petit chez-soi nécessite de déplacer beaucoup de volumes et de charges. Comparativement à un touriste qui se déplace avec sa valise ou son sac, on a ici une dépense d'énergie qui n'est pas soutenable à large échelle. Une forte concentration de camping-cars ne serait pas soutenable dans les espaces contraints qu'on a en Suisse et on constate d'ailleurs que ce sont les grands espaces qui sont plus propices aux camping-cars.

Du point de vue coût/bénéfice, ce type de tourisme n'apparaît pas des plus avantageux pour la Ville. L'installation d'infrastructures nécessaires pour accueillir les camping-cars, telles que les raccordements en eau, électricité et l'évacuation des eaux usées, représente un investissement significatif. De plus, la gestion et l'entretien de ces installations exigeraient des ressources que la Ville ne peut actuellement pas fournir.

### Alternatives et temporisation

Il existe déjà plusieurs applications et solutions privées répondant à la demande des camping-caristes, comme PlaceToBee, qui propose de passer la nuit gratuitement sur des domaines de producteurs en échange de l'achat de leurs produits et prestations. Mais aussi nomady.ch, park4night, iOverlander, Womo-Stellplatz.eu ou encore Alpacamping. Ces initiatives privées peuvent constituer une réponse adéquate sans nécessiter une intervention directe de la collectivité. Compte tenu de l'augmentation récente de ce type de tourisme, il serait prudent de temporiser et d'observer son évolution avant d'engager des dépenses importantes pour des infrastructures dont la rentabilité et la pertinence restent incertaines.

En conclusion, bien que l'idée d'accueillir des camping-cars puisse sembler attractive pour diversifier l'offre touristique de Fribourg, les considérations spatiales, environnementales, économiques et opérationnelles suggèrent que ce n'est pas une priorité actuelle pour la Ville. La Ville de Fribourg peut laisser le marché privé répondre à cette demande et se concentrer sur d'autres priorités où les bénéfices pour la collectivité sont plus évidents. Une approche plus régionale de la problématique permettrait également de réduire les contraintes liées à la centralité de Fribourg dans l'agglomération.

Par ailleurs, aujourd'hui déjà, le séjour de camping-cars est autorisé en ville de Fribourg sans autorisation pour des séjours inférieurs à 24 heures. Bien qu'aucun endroit n'offre la palette complète des infrastructures, la mise à disposition des autorisations "excursionnistes" et la bonne collaboration avec l'Office du tourisme permettent d'offrir une hospitalité suffisante à ce type de touristes en milieu urbain.

## **Conclusion**

En conclusion, le Conseil communal est d'avis que la demande du postulat n°115 d'étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée pour les camping-cars sur le territoire communal n'est pas souhaitable à l'heure actuelle pour les raisons suivantes:

- Le manque d'emplacements appropriés;
- Le manque de ressources pour mener à bien un projet d'installation adéquat et en assurer la gestion;
- Le rapport coûts / bénéfiques;
- La pertinence en matière de durabilité qui semble questionnable.

Le postulat n° 115 est ainsi liquidé.

## Annexe 1

Canton du Jura			
Commune	Lieu	Nb de places	Prix
Bonfol	Rue de la Gare 327	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: gratuit</li> <li>▪ Service: ?</li> </ul>
Porrentruy	Cras Mouche 10	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 10.-/n</li> <li>▪ Services: 2.- / pers.</li> </ul>
Canton de Vaud			
Commune	Lieu	Nb de places	Prix
Bullet	Les Cluds 20	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 20.- la première nuit, 25.- la 2ème</li> </ul>
Chevroux	Place du Port 7	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 45.- /n puis 35.-</li> <li>▪ Services: inclus</li> </ul>
Echallens	Route de Moudon 29	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: gratuit les 4 premières heures, puis 0.50/h</li> <li>▪ Services: gratuit</li> </ul>
Gryon	Route des Renards 1	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: taxe touristique à l'office du tourisme</li> <li>▪ Service: 2.-</li> </ul>
Payerne	Avenue de la Promenade 14	?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 5.-/n</li> <li>▪ Services: gratuit</li> </ul>
Leysin	Route du Camping	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 10.- /n + 3.80 par personnes supp (enfant: 1.90)</li> </ul>
Canton de Neuchâtel			
Commune	Lieu	Nb de places	Prix
La Brévine	Le-Bout-du-Lac	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 12.-/n + 2.- par pers.</li> </ul>
Neuchâtel	Aire de camping-car	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 20.-/n</li> <li>▪ Services: gratuit</li> </ul>
Saint-Blaise	Ch. Des Pêcheurs	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 16.-/n</li> <li>▪ Services: gratuit</li> </ul>
Val-de-Travers	Site Dubied 18	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 15/n</li> <li>▪ Services: dépend du service</li> </ul>
Canton du Valais			
Commune	Lieu	Nb de places	Prix
Bagnes	Ch. De la Sasse	25	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 27.-</li> <li>▪ Services: 5.-</li> </ul>
Chandolin	-	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 30.-/24h (été: 15.-/24h)</li> </ul>
Gampel	Lampertji 6	100	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 17.- + 2.- taxe touristique</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Services: dépend du service</li> </ul>
Griementz	Rotue de Moiry 27	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 30/j</li> <li>▪ Services: gratuit</li> </ul>
Heiligkreuz	Lengtalstrasse 33	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 10</li> <li>▪ Services: ?</li> </ul>
Trient	Trient – 203	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 4.-/n</li> </ul>
Saint-Léonard	Rue des Rocailles 2	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 10.-/12h, 15.-/24h</li> <li>▪ Services: gratuit</li> </ul>
Savièse	Route de Binii 63	?	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 11.50/n</li> <li>▪ Services: dépend du service</li> </ul>
Simplon	Simplonstrasse	15	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 2.-/n et pers.</li> <li>▪ Services: gratuit</li> </ul>
Visp	-	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 20.-/n</li> <li>▪ Services: gratuit</li> </ul>
Zinal	-	15	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stationnement: 20.-/24h (été: 15.-/24/h)</li> <li>▪ Services: compris</li> </ul>

Source: [park4night.com](http://park4night.com)